



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 6 AVRIL 2023 à 19 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
28	29	19

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Astrid ROBERT, David MANDINE, Emilie LAFOND, Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Amor BOUKHECHAM, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, Bruno SBLANDANO, Patrick URAS

Conseillers Municipaux absents : Lydie MILAD

Délibération N° 40/23

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 BUDGET ANNEXE DE L'ABBAYE DE SILVACANE

Rapporteur : Marie-Line MICHELOTTI

Rappelle à l'assemblée que le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté du compte du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La section de fonctionnement du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2022 de 354 137, 76 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2022 (titre émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Résultats de clôture de l'exercice 2022	Résultat 2021 reporté	Résultat cumulé 2022 à affecter
+ 87 706, 86 €	+ 266 430, 90 €	+ 354 137, 76 €

La section d'investissement fait apparaître un excédent de 770 360,50 €. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2022 cumulé à l'excédent de financement 2021, corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes, comme indiqué ci-dessous :

Section d'investissement :

Résultats de clôture de l'exercice 2022	Résultat 2021 reporté	Résultat cumulé 2022 à affecter	Restes à réaliser
- 3 744, 28 €	+ 813 152, 78 €	+ 809 408, 50	- 39 048, 00 €
		+ 770 360, 50 €	

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable au budget annexe de l'Abbaye de Silvacane,
- Vu le Conseil d'Exploitation du 03/04/2023,
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 03/04/2023,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (M. GOFFIN, R. POSTIAUX,
A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP)

CONSTATE les résultats 2022 comme évoqués,

AFFECTE LES RESULTATS

En section de fonctionnement : + 354 137, 76 € - Compte 002 – Résultat d'exploitation reporté en recettes

En section d'investissement : + 770 360,50 € – Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recettes

REPREND ces résultats au budget primitif 2023 de l'Abbaye de Silvacane

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de séance :

Aurèle GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 17/04/23
Et de la publication ou notification le 17/04/23

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

70_DE-013-211300843-20230406-DELIB_40_23